

VILLE DE MONTBARD

B.P. 90

21506 MONTBARD CEDEX

DECISION DU MAIRE N° 2025_109

Objet : Modification de tarifs de produits dérivés pour la boutique du Musée Buffon,

LE MAIRE DE LA VILLE DE MONTBARD,

VU l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020.44 en date du 27 mai 2020 l'autorisant à fixer, dans les limites d'un montant de 2000 € par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire, sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune, qui n'ont pas un caractère fiscal :

DECIDE

Article 1 : modification de tarifs de produits dérivés en vente à la boutique du musée, à compter du 17 septembre 2025, fixé comme suit :

- PD33 Grands minéraux (DEC 2014-58 à 4€) au nouveau tarif de 5€
- PD34 Petits minéraux (DEC 2020-23 à 3€) au nouveau tarif de 4€
- PD35 Grande tranche d'agate (DEC 2024-104 à 7€) au nouveau tarif de 9€
- PD36 Petite tranche d'agate (DEC 2014-58 à 3€) au nouveau tarif de 5€